



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 26 Septembre 2012

Date de la convocation 19 Septembre 2012	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes Nébian
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : M.MALBEC Sylvain, M.BAUDAILLER Jean-Louis, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme THIERES Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.DIDELET Serge, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, FONTES : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, LIAUSSON : M.BETZ Bruno, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, M.BERNARD Jacques, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.BAUDOT Bernard, PERET : M.AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>Mme FABRE Maryse à M.MALBEC Sylvain, M.SEGURA René à M.CAZORLA Alain, M.MARTINEZ Antoine à M.LIEB François, M.BAISSE Robert à M.BRUN Olivier, M.SAN MARTIN Bernard à M.VENTRE Philippe, M.DRUART David à M.BARDEAU Francis, M.BILHAC Christian à M.AZAM Joël, M.RIGAUD Christian à M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard.</p>

Objet : Budget primitif 2012 – Budget Général – Décision Modificative n° 2.

Monsieur LACROIX informe les membres du Conseil Communautaire qu'il convient d'approuver une décision modificative n°2 au budget général.

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20121003-2012-09-26-26-DE
Date de télétransmission : 11/10/2012
Date de réception préfecture : 11/10/2012

Il précise que cette modification concerne les mouvements suivants :

→ SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

- Chapitre 014 (+ 7 300) : la réforme de la fiscalité a transféré le produit de la TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales) aux collectivités. Désormais il appartient à la Communauté de Communes de procéder aux remboursements liés à de possibles dégrèvements accordés par les services fiscaux ;
- Chapitre 65 (+ 71 700) :
 - o 6521 (+ 76 669,77) : l'augmentation de la subvention d'équilibre globale due aux différentes DM des budgets annexes : centre aquatique (75 000) et aire d'accueil des gens du voyage (1 669,77) ;
 - o 6574 (- 4 000) : les actions prévues par certaines associations ne se dérouleront pas en 2012 ; la subvention prévue ne sera donc pas versées ;
 - o 65 (- 969,77) : la subvention versée à la Mutualité Française pour le fonctionnement de la crèche d'Aspiran est moindre par rapport au BP 2012.
- Chapitre 66 (- 25 142) : pas de nouvel emprunt en 2012. Les taux d'intérêt variables ne sont pas en hausse. La provision faite en début d'année ne sera pas consommée.

RECETTES :

- Chapitre 74838 (+ 53 858€) : recette issue du FPIC (Fonds de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales)

Chap.	Désignation	Dépenses	Chap.	Désignation	Recettes
DEPENSES FONCTIONNEMENT		+ 53 858.00	RECETTES FONCTIONNEMENT		+ 53 858.00
014	Atténuation de produits	+ 7 300.00	74	FPIC	+ 53 858.00
65	Autres charges de gestion courante	+ 71 700.00			
66	Charges financières	- 25 142.00			

→ SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

- Opération 147 Signalétique : mise à jour de panneaux / enseignes pour les nouvelles entreprises de nos zones d'activités de la Barthe et du Pavhé ;
- Opération 153 Achat de mobilier et accessoires : achat de mobilier pour les centres de loisirs de Ceyras, Paulhan, Canet suite à des changements de salles non prévus initialement ; équipement de la salle du parc en mobilier nouveau ;
- Opération 130 PLH – diminution de crédits non utilisés en 2012 ;

Chap.	Désignation	Dépenses	Chap.	Désignation	Recettes
DEPENSES INVESTISSEMENT		0.00	RECETTES INVESTISSEMENT		0.00
Op. 147	Signalétique	+ 1 945.00			
Op. 153	Achat de mobilier et accessoire	+ 9 000.00			
Op. 130	PLH	- 10 945.00			

Il précise que cette proposition a reçu un avis favorable de la commission finances et personnel réunie le 19 Septembre 2012

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la décision modificative n°2 telle que présentée ci-dessus.

PRECISE que ces sommes seront portées au budget 2012 du budget général.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.